



**CÉRÉMONIE DE PRÉSENTATION DU RAPPORT DES EXPERTS DE LA FONDATION  
BRITANNIQUE WESTMINSTER POUR LA DEMOCRATIE SUR LA MACHINE À  
VOTER**

**MOT DE CIRCONSTANCE DU VICE-PRÉSIDENT DE LA CENI**

**Honorables Députés et Sénateurs,  
Excellences Mesdames et Messieurs les membres du Gouvernement,  
Excellences Mesdames et Messieurs les Ambassadeurs et Représentants des  
Corps diplomatiques accrédités en RDC,  
Mesdames et Messieurs les Représentants des Agences du système des Nations  
unies et des Organisations internationales,  
Mesdames et Messieurs les candidats, les Représentants des Partis et/ou  
Regroupements politiques, des confessions religieuses et des Organisations de la  
Société civile,  
Distingués invités,  
Mesdames et messieurs, en vos titres et qualités respectifs,  
Chers chevaliers de la plume,**

Je n'ose pas dire que nous sommes à l'heure de la vérité, mais c'est tout comme.

Ce cycle électoral était de cinq ans depuis 2011 et devait s'achever en 2016. Mais au lendemain des élections de 2011 plusieurs critiques avaient été soulevées contre la CENI par la classe politique qualifiant ces élections de catastrophiques. C'est ici le lieu de rappeler que la CENI avait pourtant utilisé pour ces élections les bulletins journal aujourd'hui réclamés par la classe politique qui les accusaient hier d'avoir favorisé des fraudes et irrégularités.

La CENI qui en 2012 a voulu parachever le cycle de 2006 à 2011 par l'organisation des élections provinciales, urbaines, municipales et locales s'est butée à une résistance jusqu'au point de se faire renvoyer en 2013.

L'arrivée de l'équipe MALUMALU 2 en 2013 a redonné au début espoir, malheureusement éphémère car son calendrier publié en 2014 a été jugé de partiel

comme celui de MULUNDA et la classe politique exigeait à l'époque un calendrier global et consensuel.

L'objectif poursuivi par la CENI en 2012 et 2014 était de parachever le processus électoral et laisser au pays l'organisation des élections présidentielle et législatives nationales en 2016 mais elle a toujours été incomprise.

Devant cette situation de résistance, la CENI a entrepris deux démarches :

- Celle de la machine à voter en vue de contourner les critiques de 2011 et d'organiser les élections libres, démocratiques et transparentes ;
- Celle de publier un calendrier électoral global à la demande de la classe politique ;

S'agissant de la machine à voter, deux voyages ont été organisés en Corée du Sud en 2014 sous la conduite de Monsieur l'Abbé MALUMALU accompagné du Rapporteur Jean-Pierre KALAMBA et plus tard du Rapport Adjoint Monsieur Onésime KUKATULA. A ce stade, la CENI n'a pas suffisamment communiqué sur les démarches qu'elle entreprenait pour pouvoir améliorer le processus électoral et ce puisqu'il s'agissait encore des études.

En revanche, le calendrier global rendu public avait été attaqué par des politiciens à la quête des prolongations en le qualifiant de trop global, moins inclusif et moins consensuel. Ces contestations ont fait passer le temps et provoquer la recherche du consensus au sein de la classe politique à travers d'abord le dialogue de la Cité de l'OUA et ensuite par celui de la CENCO.

C'est dans ce climat de manque de confiance vis-à-vis de la CENI et de désordre entretenu que surgit le leadership actuel de la CENI, six mois avant la mort de Monsieur l'Abbé Président.

A l'issue de ces deux dialogues, il a été recommandé à la CENI et au Gouvernement d' « explorer les voies et moyens de rationalisation du système électoral pour réduire les couts excessifs des élections » (**Chapitre IV, pp.7-8 de l'Accord de la Saint-sylvestre**). L'œuvre de l'Abbé Président, la Machine à voter, mise en chantier depuis 2013 fut l'unique voie de sortie à cette préoccupation de délai, de cout des élections et de rationalisation du système.

Combinant cette recommandation avec l'article 47 de la loi électorale, les bulletins ont été réduits suivants les normes et standards internationaux. Nulle part au monde où l'on trouve des bulletins format A5 comme en RD Congo.

Selon l'article 47 de la loi électorale, le vote s'effectue soit au moyen d'un bulletin papier, soit par voie électronique. Le vote à l'aide de la machine à voter est bel et bien un vote à bulletins papiers et non un vote électronique (supposant la dématérialisation desdits bulletins) sur lequel se fondent toutes les critiques émises contre la machine.

En effet, seuls les résultats du dépouillement manuel des bulletins issus de l'urne au Bureau de Vote et de dépouillement ont valeur légale et seront conservés conformément à la procédure. Les résultats agrégés par la machine à voter constituent un moyen de contre vérification et servent à dissuader toute tentative de manipulation postérieure des résultats.

Ceci constitue une réponse à ceux-là qui discutent sur les bases légales de la Machine à voter et l'importation des bulletins. En effet, dans l'arsenal juridique électoral congolais il n'existe aucune interdiction relativement à l'utilisation de la machine à voter. Or, il est de principe que ce qui n'est pas interdit est permis. Bien plus, toutes les dispositions pratiques en matière électorale ne sont pas uniquement dans la loi. A titre d'exemple, la présence du stylo ou de l'encre indélébile dans un Bureau de vote ne sont prévus par aucun article de la loi électorale. Il s'agit des dispositions laissées à l'expertise et à la compétence de la CENI. La CENI possède le pouvoir d'édicter les mesures d'application d'une recommandation ou d'une loi. Dans le cas d'espèce, les mesures d'application de l'Accord et de la loi électorale existent et sont connues par toutes les parties prenantes au processus électoral. Ces mesures d'application ont force de loi et sont publiées au Journal officiel.

**Honorables Députés et Sénateurs,  
Excellences Mesdames et Messieurs les membres du Gouvernement,  
Excellences Mesdames et Messieurs les Ambassadeurs et Représentants des  
Corps diplomatiques accrédités en RDC,  
Mesdames et Messieurs les Représentants des Agences du système des Nations  
unies et des Organisations internationales,  
Mesdames et Messieurs les candidats, les Représentants des Partis et/ou  
Regroupements politiques, des confessions religieuses et des Organisations de la  
Société civile,  
Distingués invités,  
Mesdames et messieurs, en vos titres et qualités respectifs,  
Chers chevaliers de la plume,**

Je sais que de plus en plus, l'opinion se demande pourquoi la CENI insiste à utiliser la machine à voter pour les scrutins combinés du 23 décembre 2018.

La forte conviction de la CENI dans l'adoption de cette technologie se justifie par le souci d'améliorer le processus en répondant à toutes les recommandations faites à la lumière des avantages que procurent la machine à voter au processus électoral en cours et à ceux à venir.

En début de ce mois, les seize commissions électorales des pays membres de la SADC réunies au sein du Forum des Commissions électorales de la SADC (ECF-SADC) en mission d'échanges et d'évaluation du Processus électoral à Kinshasa ont constaté après avoir expérimenté la machine à voter que : « cet outil vient résoudre des problèmes réels auxquels le pays était confronté du point de vue de l'organisation logistique de ses élections notamment l'impératif de réduction tant des délais que de leur coût ». Le 22 Octobre 2018, cette intelligence congolaise sera exportée au Forum des Commissions Electorales de la SADC à MASERU. Pour le moment, nous sommes entrain de rechercher la propriété intellectuelle de cette machine.

#### **A. Des avantages de la machine à voter**

1°. **Gain de temps** : 4 mois qui devaient servir pour la commande de bulletins pré-imprimés. La machine permet d'utiliser des bulletins vierges, commandés longtemps à l'avance (sans devoir attendre d'avoir la liste définitive des candidats). C'est ce qui a permis de fixer la date des scrutins au 23 décembre 2018 au lieu de juillet 2019 qui aurait été le délai techniquement envisageable dans l'hypothèse de l'utilisation des bulletins pré-imprimés. Il va donc de soi que sans la machine à voter, on ne peut tenir l'échéance du 23 décembre 2018 ; la liste définitive des candidats sera publiée le 19 Septembre, la dernière machine sera en route vers la RDC, ce mardi 18 Septembre 2018.

2°. **Garantie et Crédibilité des résultats** étant donné qu'il y aura deux sources : ce qui est compté manuellement et les résultats imprimés de la machine. Seuls les résultats dépouillés manuellement comptent. Ils seront moins manipulés au dépouillement, dès lors que les CLCR savent que les PV de résultats remis aux témoins, journalistes et observateurs sont déjà transmis.

Cette crédibilité des résultats s'accroît aussi par l'impossibilité de voter après la clôture du vote devant témoins, journalistes et observateurs excluant de ce fait toute possibilité de tricherie et bourrage car les bulletins restant ne peuvent pas être complétés au profit d'un candidat, la machine étant déjà bloquée. C'est là que certains acteurs mal intentionnés regrettent car ils n'auront plus la possibilité de corrompre certains agents de la CENI pour changer les plis ou les résultats au CLCR ;

3°. **La rapidité de proclamation des résultats** au lieu de 2 à 3 mois d'attente, déjà le 12 janvier 2019 le Président élu prêtera serment.

4°. **Le poids du matériel électoral à déployer** passe de 16.000 tonnes à moins de 8.000 tonnes.

5°. **Réduction de plus de 130.000.000 USD sur le coût d'organisation de ces trois scrutins combinés** soit de 567 000 000 USD à 432 000 000USD et encore beaucoup plus si on considérait tout le cycle. Le coût d'organisation des prochains cycles électoraux sera sensiblement réduit vu que ces machines peuvent être utilisées pour au moins 3 cycles.

En cela la machine à voter est une réponse aux recommandations des parties prenantes à l'Accord de la Saint-sylvestre qui avaient demandé au Gouvernement et à la CENI d'« explorer les voies et moyens de rationalisation du système électoral pour réduire les coûts excessifs des élections » (**Chapitre IV, pp.7-8**).

6°. **La présence dans chaque machine à voter de la batterie à Lithium d'une garantie de 48 heures** pour contourner les éventuels problèmes d'électricité et autres sources d'énergie dans les différents sites de vote.

7°. **La possibilité d'assistance de chaque électeur** et plus particulièrement celui de troisième âge ou vivant avec handicap qui le désire conformément à l'article 58 de la loi électorale. Cet article est une réponse à ceux qui disent que les illettrés ne sauront pas voter avec la machine.

8°. **Enfin, la machine à voter ne modifie pas la procédure de vote** car la CENI conserve le même circuit de circulation dans le bureau de vote jusqu'à l'encre indélébile comme en 2006 et 2011.

**Honorables Députés et Sénateurs,**

**Excellences Mesdames et Messieurs les membres du Gouvernement,**

**Excellences Mesdames et Messieurs les Ambassadeurs et Représentants des Corps diplomatiques accrédités en RDC,**

**Mesdames et Messieurs les Représentants des Agences du système des Nations unies et des Organisations internationales,**

**Mesdames et Messieurs les candidats, les Représentants des Partis et/ou Regroupements politiques, des confessions religieuses et des Organisations de la Société civile,  
Distingués invités,  
Mesdames et messieurs, en vos titres et qualités respectifs,  
Chers chevaliers de la plume,**

## **B. DE LA SITUATION ACTUELLE**

Je suis heureux de vous annoncer qu'actuellement, contrairement à ceux qui croyaient que la CENI serait dans l'impossibilité d'avoir les machines à voter nécessaires pour les scrutins avant la date du 23 décembre 2018, toutes les 106 000 machines à voter sont déjà produites et 95.000 machines ont déjà subi le contrôle qualité par des experts de la CENI à Séoul et sont entrain d'être expédiées. Le premier lot arrive cette semaine et le dernier le 06 Octobre 2018. Ce travail d'arrache-pied que la CENI vient de réaliser contredit une fois de plus ceux qui prétendaient que la CENI était incapable de produire dans les délais les machines nécessaires pour la tenue des scrutins. Ce pari de la production des machines à voter étant gagné, la prise en charge de la logistique des opérations par le seul Gouvernement congolais devrait cesser d'alimenter des débats pessimistes. En quittant ce lieu, nous pouvons déjà si vous le voulez bien aller réceptionner ensemble les deux containers qui ont quitté Matadi hier pour Kinshasa contenant des isoairs.

En outre, depuis avril 2018 1.200 machines sont déjà dans tous les 145 territoires, 734 chefferies et/ou Secteurs jusqu'aux groupements de la RDC pour la sensibilisation. Aucune machine n'est tombée en panne.

*Il s'agit ici d'une mise en application la recommandation des parties prenantes au Dialogue **de renforcer la sensibilisation de la population sur le processus électoral et les enjeux électoraux avec les parties prenantes au processus électoral tant au niveau national, provincial et local (Chapitre IV, p.9)**. Et la CENI s'emploie à intensifier cette campagne de sensibilisation afin que tous les électeurs se familiarisent avec cet outil avant le vote du 23 décembre 2018. C'est ainsi que 1200 agents sont engagés avec une prime de 150 USD par mois pour assurer cette sensibilisation.*

La société civile, les Eglises et les partis politiques qui les désirent, les utilisent déjà au profit de leurs membres à Kinshasa comme en Provinces.

Dans nos prévisions nous comptons avoir 80 000 Bureaux de Vote ayant chacun une machine à voter et nous aurons 24 000 machines de réserve pour faire face à des pannes éventuelles.

Il y a lieu de noter que les Irakiens et les Russes qui ont participé à la Réunion de Bucarest où cette machine a été dédiée à la CENI de la RDC, l'ont déjà utilisé avec succès dans leurs pays alors que nous les géniteurs de la machine n'avons pas même de propriété intellectuelle. Ceci nous rappelle l'histoire de 2005 où certains partis politiques ont refusé les kits biométriques et l'encre indélébile en sacrifiant leurs militants qui se sont vu privés du droit d'avoir une pièce d'identité. Ironie de l'histoire, toute l'Afrique en particulier et le monde en général utilisent ces Kits aujourd'hui. Et même les partis qui avaient rejeté ces kits en 2006 les ont finalement acceptés en 2011 et en 2016 mais malheureusement après avoir préjudicié leurs militants.

Qui oubliera qu'en 2011, l'on a même parlé des stylos avec des noms programmés par la CENI pour le vote dans l'isoloir ?

Mais en réalité, l'opinion peut se rendre compte que toutes ces allégations n'étaient que de simples manipulations.

La CENI comprend bien qu'il ait des interrogations et inquiétudes de certains acteurs politiques car toute élection engendre la peur et voudrait que ces questions lui soient soumises au lieu de désorienter les électeurs inutilement.

Les préoccupations enregistrées sur la machine à voter ont été rassemblées dans les 45 questions posées par l'UDPS/TSHISEKEDI à la CENI qui y a répondu point par point. La fiche technique de la machine à voter a ainsi été donnée ainsi que les explications relatives aux procédures de transfert des données, de même que la procédure de vote (qui reste la même qu'en 2006 et 2011 à part la présence de la machine à voter dans l'isoloir qui permet tout simplement d'imprimer son choix au lieu d'avoir un gros bulletins album d'une cinquantaine des pages), etc. Les explications ainsi fournies relèvent le rôle crucial des témoins des partis politiques et observateurs électoraux, car toutes les opérations effectuées sur la machine à voter seront faites devant eux et laissent des traces imprimées qu'ils peuvent signer en termes de PV des Résultats pour toute fin utile.

### **C. DU REGRET DE LA CENI ET DES POINTS DE SATISFACTION**

La CENI n'a enregistré aucun témoin des partis ou regroupements politiques pendant la Révision du Fichier Electoral et durant les deux opérations de réception et traitement des candidatures alors qu'un parti politique sérieux devrait fonder ses déclarations sur des

rapports d'observation électorale. Voilà pourquoi nous tenons à informer la classe politique que la CENI ne peut pas faire foi aux déclarations n'ayant aucun soubassement pour remettre en cause ses activités et ainsi ralentir l'exécution de son calendrier électoral comme en 2012, 2015 et 2016.

Coup de chapeau à certaines organisations de la société civile comme SYMOCELL, CASE, Dignité humaine, PANEL DES EXPERTS, AETA, EDUCIEL et surtout l'Eglise Catholique et l'Eglise protestante qui ont aligné des observateurs lors de toutes nos activités et qui nous accompagnent dans la sensibilisation sur la machine à voter.

**Honorables Députés et Sénateurs,  
Excellences Mesdames et Messieurs les membres du Gouvernement,  
Excellences Mesdames et Messieurs les Ambassadeurs et Représentants des  
Corps diplomatiques accrédités en RDC,  
Mesdames et Messieurs les Représentants des Agences du système des Nations  
unies et des Organisations internationales,  
Mesdames et Messieurs les candidats, les Représentants des Partis et/ou  
Regroupements politiques, des confessions religieuses et des Organisations de la  
Société civile,  
Distingués invités,  
Mesdames et messieurs, en vos titres et qualités respectifs,  
Chers chevaliers de la plume,**

Il sera difficile de faire comprendre qu'à 98 jours de la fin de ce cycle, ceux qui nous qualifiaient de Peugeot 504 créent des motifs non fondés pour d'autres négociations en vue d'aboutir à une transition. Ce sont eux qui veulent maintenant devenir de Peugeot 504. En 2006, jusqu'au 28 Juin jour du début de la campagne certains partis politiques réclamaient encore une prolongation. C'est l'histoire qui se répète.

La CENI appelle la classe politique congolaise à avoir pitié du peuple. Il serait triste que des marches aient été organisées pour réclamer l'organisation des élections et qu'au moment où l'on approche la tenue des scrutins, l'on cherche d'autres raisons de ne plus participer à ces élections tant réclamées.

**Honorables Députés et Sénateurs,  
Excellences Mesdames et Messieurs les membres du Gouvernement,  
Excellences Mesdames et Messieurs les Ambassadeurs et Représentants des  
Corps diplomatiques accrédités en RDC,**



**Mesdames et Messieurs les Représentants des Agences du système des Nations unies et des Organisations internationales,**  
**Mesdames et Messieurs les candidats, les Représentants des Partis et/ou Regroupements politiques, des confessions religieuses et des Organisations de la Société civile,**  
**Distingués invités,**  
**Mesdames et messieurs, en vos titres et qualités respectifs,**  
**Chers chevaliers de la plume,**

#### **D. DE LA CONCLUSION**

Vous allez assister à la présentation du rapport synthèse de l'Organisation Westminster foundation for Democracy désignée par le Gouvernement britannique que nous remercions en passant pour cette contre-expertise.

Je me dois de rappeler que la Conférence Episcopale du Congo (CENCO) avait été la première à émettre le vœu de voir la machine à voter subir une étude. Spontanément, la CENI s'était montrée ouverte à cette exigence comme elle a accepté aussi sans hésitation l'audit du Fichier électoral. Il convient de rappeler qu'en vertu de son indépendance la CENI n'avait pas accepté des études techniques de son travail en 2006 et 2011 comme elle le fait pour ces élections qu'elle souhaite être les plus crédibles et transparentes possible. C'est pourquoi dès le mois d'avril, elle avait sollicité ladite étude et se félicite de l'offre de la Grande Bretagne garantie par son Ministre des affaires étrangères et facilitée par son Ambassade à Kinshasa. Les experts britanniques de Westminster foundation for Democracy sont donc venus à Kinshasa et ont travaillé sur la machine à voter. Au terme de ce dur labeur, ils ont rédigé leur rapport que je les laisse présenter eux-mêmes.

Je relèverai simplement que la CENI trouve ce rapport objectif. En lisant ce rapport, vous ne constaterez pas les craintes de fraude ou un appel au non usage de cette machine comme on est déjà habitué à l'entendre chaque jour dans ce pays.

Ce rapport présente des points forts et des recommandations surtout du côté sensibilisation et formation des témoins et observateurs des partis politiques et de la société civile. Ces recommandations sont déjà en grande partie en cours d'exécution par la CENI. Ce rapport est pour la CENI une contribution technique à exploiter et je vous rassure que la CENI s'est engagée à prendre en compte toutes ses recommandations.

Le Secrétaire Exécutif National de la CENI vous le démontrera dans sa présentation technique.

Avant de céder la parole aux Experts de la fondation WESTMINSTER POUR LA DEMOCRATIE, je voudrais vous inviter à diffuser ces quatre appels ci-après :

1°. La Société civile, les Eglises, les partis et/ou regroupements politiques doivent inviter les électeurs à consulter les listes électorales qui ont été affichées en début de ce mois soit 4 mois avant le jour des scrutins au lieu de 30 jours prévus par la loi en vue de faciliter à chaque électeur de connaître facilement son BVD à temps. Il n'y a pas des listes des omis ;

2°. Les Eglises, la société civile et les partis politiques doivent s'approprier la machine à voter en vue de former et sensibiliser leurs membres en général et leurs témoins en particulier sur l'utilisation de cette machine. Car ceux qui formeront leurs militants seront élus à cause de la maîtrise de cet outil et la CENI met à la disposition de tous les acteurs des Confessions religieuses, de la société civile et des partis politiques les machines à voter sans aucune distinction partout sur l'ensemble du territoire national ;

3°. La CENI ne voudrait pas être mêlée dans les contradictions entre Majorité et opposition et appelle tous les acteurs à maîtriser et à respecter la charte et le code de bonne conduite ;

4°. Chaque Eglise, parti politique qui le désire enverra ses membres à la Maison des Elections, dans les Aéroports et ports, au Stade et dans d'autres lieux publics ou peut nous inviter à sa paroisse ou à son siège à travers tout le pays pour bénéficier d'une démonstration sur l'Utilisation de la machine à voter.

Pour clore, la CENI tient à remercier sincèrement la CENCO et le Gouvernement Britannique qui nous ont contacté pour cette étude pour laquelle Monsieur l'Ambassadeur a assuré un très bon relai entre la CENI et son pays jusqu'à ce résultat que le rapport nous présente.

Le train des élections ayant déjà quitté la gare, il lui reste 97 jours pour arriver à destination. Je termine par cette recommandation de la Bible qui nous exhorte à savoir compter les jours.

Je vous remercie !

**Norbert BASENGEZI KATINTIMA**